



Litige contrat irrévocable

Par **louloute27**, le **25/02/2011** à **15:18**

Bonjour, j'ai déjà un avocat qui a pris le dossier mais j'ai peur et souhaite avoir confirmation de ce qu'elle m'a dit ce jour. Depuis août 2010 je suis partie civile pour un dossier en cours au TGI du (22) pour abus sur un contrat que beaucoup de petites sociétés ont signés (contrat irrévocable) et la sté de financement. Cette fameuse sté de financement vient de me contacter après un 1er AR il y a 6 mois maintenant pour me demander de rembourser la somme du contrat. J'ai appelé cette société pour voir avec eux ce qu'ils veulent et la personne me dit que si je ne règle pas ou que je ne trouve pas une solution pour régler la somme, ils mettront mon dossier auprès du service contentieux ou directement me mettre une assignation. Mon avocat me dit ce jour qu'il ne peut pas le faire ? est ce vrai ? Le Juge qui s'occupe du dossier au TGI de St Brieuc est maître Fournier, un courrier leur a déjà été envoyé en référence à mon dossier ? peuvent il aussi faire quelque chose contre moi ? Merci de me répondre.